



Les 4 Vallées

Janvier 2010 - N°5

Bulletin d'information de la Communauté de Communes des Quatre Vallées



Chers Concitoyens,

La Communauté de Communes compte un grand nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans. La garde de ces enfants est principalement assurée par les familles, ou par les assistantes maternelles à domicile, les « nourrices ». Notre territoire ne compte qu'une seule structure d'accueil collectif avec la halte-garderie communale de Nogent-le-Roi offrant une capacité d'accueil de 15 places.

Lors de la création de la Communauté de Communes, les élus de nos 12 collectivités avaient souhaité pouvoir effectuer un travail de diagnostic des besoins en matière d'accueil de la petite enfance, avant de mettre en place les services attendus par les familles.

En cette fin d'année 2009, vos élus communautaires viennent de décider du transfert de la halte-garderie de Nogent-le-Roi, vers la Communauté de Communes. Ce transfert devrait intervenir au début de l'année 2010. Il permettra notamment d'établir une tarification identique pour toutes les familles de nos douze communes.

Au-delà de ce tarif unifié pour tous les usagers, vos élus placent désormais ce service dans une double perspective. Il s'agira d'abord d'étendre les plages d'ouverture de cette structure, dès que les locaux du nouvel accueil de loisirs auront été construits sur la parcelle voisine. Puis, il faudra faire évoluer ce service vers un accueil diversifié : accueil à la journée, accueil temporaire ou accueil de type crèche, appelé aujourd'hui « multi-accueil ».

Avec la décision de transfert de la halte-garderie, vos élus affirment une nouvelle fois, le rôle essentiel que joue notre Communauté de Communes des Quatre Vallées, auprès des familles de nos 12 communes, pour leur apporter les services attendus.

En ce début d'année 2010, l'ensemble des conseillers communautaires se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2010. Croyez en mon sincère dévouement.

Jean-Paul MALLET

Président de la Communauté de Communes des Quatre Vallées.

P.R.I.J.

(Point Rencontre Information Jeunesse)

Lieu de rencontre et de convivialité pour les jeunes à partir du collège jusqu'à leur majorité.

Les responsables du service jeunesse de la CC4V, accueillent les adolescents les mardi, jeudi, vendredi de 16h à 19h, les mercredi, samedi de 14h à 18h en période scolaire. Il s'agit de vivre un moment de détente après les cours. Internet, parties de billards, baby-foot, jeux de société, « papotages » sont au rendez-vous !



Lors des vacances scolaires, un programme d'environ 2 sorties par semaine, planifié par les jeunes, est proposé par le biais d'affiches, de dépliants distribués au collège, dans les mairies et centres de la CC4V, dans la presse ou sur le blog. Il s'agit en général d'activités sportives (handball, badminton, foot en salle, basket...) ou de sensibilisation à des sports peu connus comme le tchoukball ou le street basket. D'autres activités telles que le scrapbooking, le théâtre d'improvisation, ou manuelles comme la poterie, la sculpture, le modelage se déroulent dans une ambiance très sympathique.



Pour cette nouvelle année scolaire, un stage de Disc Jockey est en projet et un séjour au ski du 3 au 10 avril 2010 se déroulera aux Deux Alpes.

De plus, un service de T.A.D. « Transport A la Demande » spécial jeunes, facilite la venue des adolescents de toutes les communes de la CC4V durant les vacances. Il suffit de s'inscrire au PRIJ. Ce qui reste primordial, c'est bien-sûr la complicité avec les jeunes, acteurs de leur structure et qui la font vivre ! Toutes les propositions des adolescents sont examinées et discutées. La communication fait partie du quotidien par le biais d'un mur d'expression, d'un blog et bien sûr de « la parole ». Venez le découvrir, vous êtes les bienvenus !

Rendez-vous au P.R.I.J

4, rue Charles Péguy

28210 Nogent-le-Roi

Tél : 09.65.31.82.11 / 06.24.61.16.22

blog : prij.skyrock.com

Accès libre et gratuit dans la semaine, hors vacances scolaires.

Plus d'infos :
cc4val.canalblog.com